

Mise en contexte numéro 1

Les transformations prévues dans le cadre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) des Faubourgs visent notamment à permettre la circulation piétonne et cyclable entre le parc des Faubourgs et la station de métro Papineau. Bien que cette transformation soit accueillie positivement, certaines personnes logées craignent qu'elle engendre une exacerbation des enjeux liés à l'itinérance au parc des Faubourgs.

Question : Est-ce que la transformation prévue dans le cadre du PPU des Faubourgs entraînera une concentration des problématiques liées à l'itinérance au parc des Faubourgs ?

Réponse : Le PPU des Faubourgs est un exercice de planification qui propose des orientations d'aménagement pour un secteur identifié. En raison de son grand périmètre, le PPU des Faubourgs regroupe plusieurs secteurs de transformation possible, comme les abords du pont Jacques-Cartier, au sud du parc des Faubourgs. Le rapport du PPU des Faubourgs prévoit de nouveaux passages piétonniers sous les bretelles d'accès et de sortie du pont pour désenclaver le sud du parc des Faubourgs et permettre de nouveaux accès vers le métro Papineau, au sud et vers la rue Ontario, au nord. Pour se faire, les bretelles actuelles seront surélevées et les passages piétonniers seront au niveau du sol pour faciliter l'accessibilité universelle et répondre au besoin de sécurité. Ces travaux restent à être coordonnés entre la Ville de Montréal et la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain (PJCCi), en vue d'une réalisation aux environs de 2030. En ce qui concerne une possible concentration d'enjeux liés à l'itinérance suivant ces travaux, la Ville demeure toujours à l'affut des enjeux émergents et déploie des mesures afin de favoriser un partage inclusif des espaces publics et une cohabitation sociale harmonieuse.

Mise en contexte numéro 2

Le mandat qui a été octroyé à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) s'articule autour de la cohabitation sociale et de la mécanique d'implantation des ressources en itinérance. Cela donne l'impression aux organismes communautaires que l'ouverture de ressources essentielles est en soi un problème et que l'harmonie qui est liée à leur implantation est garante de la qualité du travail qu'ils font

Question : À quel niveau de la Ville le mandat a-t-il été formulé et pourquoi avoir choisi de le circonscrire à l'angle de l'implantation de ressources et de l'harmonie autour de celles-ci ?

Réponse : Lors de sa séance du 8 juillet 2024, le conseil exécutif de la Ville de Montréal a mandaté l'OCPM de tenir une consultation publique sur « les conditions de succès afin d'assurer la cohabitation sociale et une intégration harmonieuse des ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les quartiers de la métropole » ([Résolution CE24 1094](#)). Le choix de circonscrire le mandat de l'OCPM en ce sens s'explique par deux éléments principaux :

- 1) Les compétences restreintes de la Ville de Montréal en matière d'itinérance, qui portent principalement sur la cohabitation sociale et le soutien à l'intégration des ressources ;
- 2) La nécessité de développer une réponse plus étendue en matière d'itinérance, et ce, dans l'ensemble des arrondissements afin de répondre aux besoins croissants.

Considérant que la mise en place de nouvelles ressources en itinérance peut rencontrer de l'opposition au sein de la population et que le partage de l'espace public peut être une source de tensions lorsque la présence simultanée de différentes personnes y entraîne des usages divers et des perspectives distinctes quant à son partage, il était primordial pour la Ville de Montréal d'entendre l'ensemble des parties prenantes sur les conditions à mettre en place pour assurer une cohabitation sociale harmonieuse. Il est à noter qu'il existe plusieurs ressources sur le territoire de Montréal et que dans la majorité des cas, la cohabitation se passe bien.

Cette responsabilité incombe à l'ensemble des parties prenantes. La Ville de Montréal l'assume de diverses façons, entre autres par : du soutien aux projets de cohabitation sociale, le déploiement de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), le travail des conseillers et des conseillères en développement communautaire, les équipes du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le travail effectué par les travaux publics.

Mise en contexte numéro 3

L'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) semble être la solution phare de la Ville de Montréal pour adresser les enjeux d'itinérance.

Question : Qu'est-ce qu'ÉMMIS fait concrètement et quelles sont ses retombées dans les 4 arrondissements que l'équipe dessert actuellement ? Comment est-ce que celle-ci peut soutenir les personnes en situation d'itinérance, notamment en ce qui concerne les enjeux de cohabitation sociale ? Enfin, quels sont les coûts associés au déploiement d'ÉMMIS dans l'ensemble des 19 arrondissements de la Ville de Montréal ?

L'ÉMMIS est l'une de plusieurs initiatives de la Ville de Montréal qui contribuent à adresser les enjeux associés à la cohabitation sociale. Le mandat de l'ÉMMIS est d'offrir une réponse sociale municipale immédiate, ponctuelle et non urgente face à des enjeux de cohabitation sociale liés au partage de l'espace public. Ainsi, le mandat de l'ÉMMIS n'est pas circonscrit uniquement à la question de l'itinérance. L'équipe, qui est composée de 52 personnes intervenantes qualifiées, est disponible sur appel et intervient dans l'espace public 24 heures par jour et 7 jours sur 7.

Les objectifs de l'ÉMMIS sont de : 1) Réduire les recours au service de police pour des enjeux de cohabitation sociale non urgents et non criminels, relativement à des vulnérabilités sociales ; 2) Accroître la connaissance des enjeux de cohabitation sociale ; 3) Améliorer la cohabitation sociale entre les différents groupes dans l'espace public ; 4) Prévenir la judiciarisation des personnes en situation de vulnérabilité ; 5) Faciliter l'utilisation des services communautaires, sociaux et de santé pour les personnes en situation de vulnérabilité ; et 6) Renforcer le sentiment de sécurité de la population.

En dyades, les personnes intervenantes de l'ÉMMIS se déplacent pour apporter leur soutien lors de conflits liés au partage de l'espace public. Celles-ci proposent de la médiation et de l'intervention sociale, soit des actions préventives qui réduisent les risques de dégradation de situations conflictuelles, peuvent apaiser des tensions et contribuent à augmenter la compréhension mutuelle. Par sa visibilité dans l'espace public, l'ÉMMIS peut également contribuer au sentiment de sécurité de la population. Le service offert par l'ÉMMIS est complémentaire à d'autres initiatives communautaires ou institutionnelles puisque celle-ci permet à la fois de renforcer des actions communes et de décharger des partenaires de certaines interventions qui dépassent leur mandat.

Une évaluation de l'ÉMMIS basée sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs est présentement en cours pour la période 2021-2024. Les données comptabilisées jusqu'à maintenant indiquent néanmoins que, pour les 9 premiers mois de l'année 2024, un total de 7 454 interventions ont été réalisées par l'ÉMMIS dans les 4 arrondissements qu'elle desservait alors (Ville-Marie, Le Sud-Ouest, Le Plateau-Mont-Royal et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve – 6 041 interventions) ainsi que dans le métro de Montréal (1 413 interventions). Environ un tiers (33 %) des interventions de l'ÉMMIS constituent de l'information ou de la sensibilisation. Le reste des interventions se terminent par le référencement ou le raccompagnement vers des ressources pertinentes et sécuritaire (22 %), par des actions préventives en réponse aux besoins primaires immédiats des personnes soutenues (20 %) ou encore par une entente verbale entre les parties impliquées dans une situation conflictuelle (9 %).

La Ville de Montréal fait face à des défis de cohabitation sociale et à des enjeux de partage de l'espace public sur l'ensemble de son territoire. Ces enjeux sont présents à échelle variable d'un arrondissement à l'autre, mais il est essentiel que le service offert par l'ÉMMIS soit accessible pour toute la population montréalaise. Il est d'ailleurs prévu de déployer l'ÉMMIS dans l'ensemble des 19 arrondissements de la Ville de Montréal. Ce projet bénéficie d'un financement de 10 M\$ par année pour 5 ans (2023-2028) qui provient à parts égales de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec (ministère de la Sécurité publique). Grâce à ce financement, quatre contrats ont été octroyés en 2024 à des organismes à but non-lucratif montréalais qui mettront leurs expertises à contribution pour assurer le plein déploiement de l'ÉMMIS.